|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|    |

|  |
| --- |
| **LES TROPHEES DE L’AGRICULTURE DES HAUTES****-ALPES 2022** 1ère édition Vendredi 14 octobre 2022 - 19h30 *Saint-Bonnet-en-Champsaur* |

 |  |
|  |

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**DEPOT DES CANDIDATURES A RETOURNER AVANT LE 13 MAI 2022**

* **Soit par courrier :**

Chambre d’Agriculture des Hautes-Alpes

8 Ter, Rue Capitaine de BRESSON

05000 GAP

* **Soit par email :** amandine.camoin@hautes-alpes.chambagri.fr

Pour tout renseignement concernant le dépôt de votre dossier, la Chambre d’agriculture des Hautes-

Alpes est à votre écoute : 07.77.73.37.80 – amandine.camoin@hautes-alpes.chambagri.fr

#  LISTE DES TROPHEES AGRICOLES

* **Trophée de l’agriculture de groupe :** le trophée récompense un(e) candidat(e)\* dont l’activité réalisée de façon collective, par la mise en commun de moyens et ressources / le regroupement d’agriculteurs, a été jugée remarquable / exemplaire.

* **Trophée de l’agriculture innovante** : le trophée récompense un(e) candidat(e)\* ayant mis en œuvre une/des innovations particulièrement remarquables ou exemplaires (de mode de production, de produit, d’organisation, de commercialisation, de sources d’approvisionnement ou de structure de marché).

* **Trophée de l’installation - transmission agricole** : le trophée récompense un binôme cédant / repreneur dont la transmission et la reprise d’exploitation ont été remarquablement réussies.

* **Trophée Coup de Cœur** : le trophée récompense un(e) candidat(e)\* ayant particulièrement retenu l’attention du jury.

\*Exploitant agricole ou collectif d’agriculteurs

##  CRITERES D’ELIGIBILITE

* Les candidats sont des personnes ou des groupements de personnes dont l’activité est essentiellement exercée dans les Hautes-Alpes, et dont le siège social se situe dans le département.
* Les candidats sont des exploitants agricoles ou des groupements d’exploitants agricoles.
* Le jury s’interdit de décerner un trophée conjointement à deux lauréats arrivés ex-aequo.

Afin d’élargir le choix du jury, un appel à candidature sera fait aux lecteurs du Dauphiné Libéré, de l’Espace Alpin, ainsi qu’aux adhérents de la marque HAUTES ALPES Naturellement®.

##  SELECTION

Suite à la réception des dossiers de candidatures, une sélection de 3 nominés par catégorie est faite sur la base de critères objectifs.

Ensuite, un reportage photos sera réalisé pour chaque nominé. Les reportages photos seront présentés au jury, en complément des dossiers de candidatures pour orienter leurs choix et diffuser lors de la cérémonie de remise des Trophées.

Les nominés s’engagent donc à :

 Autoriser la réalisation d’un reportage photo de leur structure et autoriser sa diffusion ;

 Participer (sauf empêchement majeur) à la cérémonie de remise des Trophées.

##  LE JURY

Pour procéder à la désignation des lauréats des Trophées de l’Agriculture 2022, le jury se réunit en amont de la cérémonie pour délibérer, dans les locaux du Dauphiné Libéré ou de la Chambre d’Agriculture des Hautes-Alpes (les membres du jury s’engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la cérémonie).

Les lauréats sont désignés lors de la réunion du jury, qui se compose de :

* Eric LIONS, Président de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes (Président du Jury)
* Deux à trois élus de la Chambre d’agriculture des Hautes-Alpes (dont Delphine BROCHIER)
* Rémi MILLERET, Directeur de l’édition Alpes du Sud du Dauphiné Libéré
* Le ou les partenaires premium
* Un à deux partenaires par trophée
* Un représentant des Jeunes Agriculteurs
* Laetitia Allemand, animatrice de la cérémonie de remise des Trophées de l’Agriculture

* Le jury se déclare libre, indépendant et souverain.
* Les lauréats sont désignés à la majorité des membres présents du jury.





|  |
| --- |
| **VOTRE CANDIDATURE**  |

### (A retourner avant le 7 mai 2022)

**Indiquez le(s) trophée(s) pour les)quel(s) vous vous portez candidat :**

*NB : si vous ne parvenez pas à déterminer votre catégorie, vous pouvez laisser ce choix à l’appréciation du jury. Le jury se réserve d’ailleurs le droit de proposer toute évolution des catégories et tout rattachement d’un dossier à une autre catégorie que celle du dépôt de candidature.*

☐ **Trophée de l’agriculture de groupe**

☐ **Trophée de l’agriculture innovante**

☐ **Trophée de la transmission agricole**

|  |
| --- |
| **NOM et PRÉNOM du candidat** :  |
| **FONCTION** :  |   |
| **ou NOM de la structure se portant candidate** :  |
| **NOM et PRÉNOM du représentant** :  |   |
| **FONCTION :**  |  |
| **ADRESSE :**  |
| **TELEPHONE :**  |  |
| **COURRIEL :**  |  |

**PRESENTATION ET DESCRIPTION DE VOTRE PROJET :**

|  |
| --- |
|    |



**ORIGINALITE DE VOTRE PROJET :**

|  |
| --- |
|             |

**VOLET ECONOMIQUE** *:* votre projet est-il source de plus-value économique ? Si oui, précisez.

*(Meilleure valorisation des productions, augmentation de la rentabilité, meilleure rémunération…).*

|  |
| --- |
|        |

**VOLET TERRITOIRE** : votre projet est-il source de plus-value pour le territoire ? Si oui, précisez.  *(Participe à la dynamique du territoire, création de lien social,* *création d’emplois locaux, valorisation des ressources locales…)*

|  |
| --- |
|        |



**VOLET HUMAIN :** votre projet est-il source de plus-value sur le plan humain ? Si oui, précisez.  *(Amélioration des conditions de travail et de vie, transmission de savoir-faire, épanouissement personnel…)*

|  |
| --- |
|        |

**VOLET ENVIRONNEMENT :** de quelle(s) manière(s) votre projet s’inscrit-il dans une agriculture durable ? *(Production moins énergivore, utilisation optimale des ressources naturelles, recyclage des déchets pour maintenir la qualité des sols, limitation de la pollution des milieux…)*

|  |
| --- |
|        |

Vous pouvez compléter ce dossier avec tout élément d’information qui vous paraît pertinent (photos, plaquettes, etc.)

Fait à :

Le :

 Signature :

